



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Var

Commune : Roquebrune-sur-Argens

Autres communes :

R500

Appellation : Vivier maritime supposé gallo romain de la Gaillarde (restes)

Monument(s)

Appellation : Vivier maritime supposé gallo romain de la Gaillarde (restes)

Protection : classement

Arrêté : classement le 23/05/1939

Étendue de la protection : Vivier maritime supposé gallo romain de la Gaillarde (restes) :
classement par arrêté du 23 mai 1939

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.